

COPIE



PRÉFECTURE DE LA RÉGION AQUITAINE

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales

Le préfet de la région Aquitaine,
Préfet du département de la Gironde,
Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

portant inscription de l'église de SAINT-AQUILIN (Dordogne) au titre des monuments historiques ;

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

VU le décret du 18 mars 1924 modifié, pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 modifié, relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

LA commission régionale du patrimoine et des sites (C.R.P.S.) de la région Aquitaine entendue en sa séance du 8 novembre 2006 ;

CONSIDERANT que la conservation de l'église de SAINT-AQUILIN (Dordogne) présente un intérêt d'art et d'histoire suffisant pour en rendre désirable la conservation en raison de sa grande qualité architecturale.

A R R E T E

ARTICLE PREMIER - Est inscrite en totalité parmi les monuments historiques l'église de SAINT-AQUILIN (Dordogne), située sur la parcelle n° 136 d'une contenance de 18a 60ca, figurant au cadastre section AX et appartenant à la commune de SAINT-AQUILIN (Dordogne), numéro siren 212 403 711 depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 - Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai à Monsieur le Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département concerné, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

15 FEV. 2007

Fait à BORDEAUX, le

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général pour les affaires régionales
Le Préfet de Région

Frédéric MAC KAIN